

**DECISION SUR LE RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA MISE EN ŒUVRE DU
PROCESSUS DE LA CONFERENCE SUR LA SECURITE, LA STABILITE, LE
DEVELOPPEMENT ET LA COOPERATION EN AFRIQUE (CSSDCA)
- DOC. CM/2255 (LXXVI)**

Le Conseil :

1. **PREND NOTE** du rapport ;
2. **PREND NOTE AVEC SATISFACTION** des résultats de la réunion d'experts sur les calebasses du développement et de la coopération et de la réunion d'experts sur les calebasses de la sécurité et de la stabilité, tenues du 9 au 13 décembre 2001, à Midrand (Afrique du sud), et du 14 au 17 juin 2002 à Addis-Abeba (Ethiopie), respectivement ;
3. **SE FECILITE** de la tenue de la deuxième Conférence OUA/société civile sur l'établissement du partenariat entre l'OUA et les organisations de la société civile, du 11 au 15 juin 2002, à Addis-Abeba ;
4. **PREND NOTE** des recommandations de la deuxième Conférence OUA/société civile, en particulier celles relatives à l'Union africaine et au processus de la Conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique ;
5. **FELICITE** le Nigeria et l'Afrique du Sud pour leur généreuse contribution de cinq cent mille dollars (500.000 \$EU) chacun, pour la mise en œuvre du processus de la CSSDCA, et **LANCE UN APPEL** aux autres Etats membres pour qu'ils apportent aussi leur soutien financier au processus ;
6. **APPROUVE** le Mémoire d'accord sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération, adopté par les réunions d'experts et tel qu'enrichi par la Conférence OUA/société civile ;
7. **DECIDE** de soumettre le Mémoire d'accord sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération, ainsi que les recommandations de la deuxième Conférence OUA/société civile, pour examen à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement.